

OBJET : Crédits scolaires –Année scolaire 2021-2022

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal attribue, chaque année, des crédits pour les élèves scolarisés à Châteaubriant dans les écoles publiques et privées.

Pour une meilleure lisibilité des crédits pour les directeurs d'école, il a été décidé de globaliser le montant des différentes aides (fournitures scolaires et de direction, affranchissement, arbre de Noël, logiciel...) en attribuant un montant par élève et par an.

Il convient donc de délibérer à ce sujet pour l'année scolaire 2021-2022.

Il vous est proposé de voter, au titre de l'année scolaire 2021-2022, les crédits scolaires tels qu'indiqués sur les tableaux joints en annexe.

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'adopter les crédits scolaires, pour l'année scolaire 2021-2022, tels qu'indiqués sur les tableaux joints en annexe,
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 30 juin 2021

Le Maire

Alain HUNAUULT



Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-803-DE

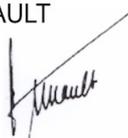
Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT





ANNEE SCOLAIRE 2021-2022
CRÉDITS SCOLAIRES - ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

CRÉDITS	BÉNÉFICIAIRES	2020-2021 (pour mémoire)	2021-2022
I. CRÉDIT DE FONCTIONNEMENT (fournitures scolaires et de direction, logiciels, affranchissement...)			
1. Crédit maternelle	Élèves de classe maternelle publique		46,00 €
2. Crédit élémentaire	Élèves de classe élémentaire publique		54,00 €
II. CRÉDIT "CLASSES DE DECOUVERTE" Classes de découverte : neige, verte, de mer, de ville ou de patrimoine, séjour à l'étranger : au prorata du nombre de jours avec un minimum de 2 jours	Écoles maternelles et élémentaires publiques	6,35 € par jour et par élève	6,35 € par jour et par élève
	Écoles maternelles et élémentaires privées	6,35 € par jour et par élève domicilié à Châteaubriant	6,35 € par jour et par élève domicilié à Châteaubriant
III. PROJET PEDAGOGIQUE (sur présentation des justificatifs) <i>Montant aligné sur le tarif d'une entrée séance scolaire au Théâtre de Verre</i>	Écoles maternelles et élémentaires publiques	3,10 € par élève	3,10 € par élève
IV. FRAIS DE TRANSPORT INTRA-MUROS Divers (Théâtre de Verre, cinéma...)	Ecoles maternelles et élémentaires publiques	Prise en charge par la Collectivité dans la limite d'un transport par classe par année scolaire	Prise en charge par la Collectivité dans la limite d'un transport par classe par année scolaire
V. INFORMATIQUE - CONSOMMABLES	Écoles maternelles et élémentaires publiques de Châteaubriant	Crédit global pour toutes les écoles	Crédit global pour toutes les écoles

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-803-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CRÉDITS SCOLAIRES - COLLÈGES, LYCÉES, I.M.E.

CRÉDITS	BÉNÉFICIAIRES	2020-2021 (pour mémoire)	2021-2022
FOURNITURES SCOLAIRES			
. Bon d'achat fournitures scolaires (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2021)	. Élèves de CHÂTEAUBRIANT scolarisés dans les collèges et Lycées publics et privés locaux	26,65 € par élève	26,65 € par élève
. Aide accordée aux familles (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2021)	. Élèves domiciliés à CHÂTEAUBRIANT et scolarisés hors commune suivant des cours n'existant pas à CHATEAUBRIANT	55,60 € par élève	55,60 € par élève
. Subvention de fonctionnement (pour enfants de CHÂTEAUBRIANT agé de 16 ans jusqu'au 31 décembre 2021)	. Établissements recevant des enfants domiciliés à CHÂTEAUBRIANT et dispensant un enseignement n'existant pas à CHÂTEAUBRIANT	26,65 € par élève	26,65 € par élève
. Crédit fournitures	. Institut Médico-Éducatif pour acquisition fournitures scolaires	596,50 €	596,50 €

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210707-803-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Le Maire,
Alain HUNAUT





VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-803-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr